

Délibération n°D20250010

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Joaquina WEINBERG

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SIX FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 24, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 30/01/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL (1), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Gérald TRAPY	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Josie BAYLE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Fabien RUET
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Marion SOK CHAMBERON	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Jacqueline SIMONNET, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 8 « Cession d'un immeuble dénommé hangars Lefevre situé rue Pastor – rue Molière à la SCCV Quai des Artistes ».

PROJET DE CRÉATION D'UN CAMPING HAUT DE GAMME AU LIEU DIT LE GRAND CAUDOU - AVIS SUR LE PROJET

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R.181-38 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté n°DDT/SEER/GRE/2024-016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation unique d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et au permis d'aménager présentés par la SCEA Vert Caudou en vue de la création d'un camping haut de gamme ;

VU le permis d'aménager PA 024 037 24 D0001 déposé le 8 mars 2024 ;

VU les avis déjà formulés dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager ;

CONSIDÉRANT que par courriel parvenu le 11 décembre 2024, les services préfectoraux ont sollicité la commune pour avis ;

CONSIDÉRANT que la commune doit donner un avis sur le projet ;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à l'environnement et qu'il participe au développement économique et touristique de BERGERAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet, porté par la SCEA Vert Caudou, de création d'un camping haut de gamme au lieu dit Le Grand Caudou.

Adopté par 27 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY (pouvoir), Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANÇOIS (pouvoir).

2 voix contre : Marion SOK CHAMBERON (pouvoir), Catherine TAVEAU.

1 abstention : Julie TEJERIZO.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 024-212400378-20250206-D20250010-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
06/02/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 FEV. 2025
et de l'affichage en date du 11 FEV. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Joaquina WEINBERG



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD